Code action: EV3.2

Nom action : Encourager et accompagner les gestionnaires de restauration hors domicile à s'approvisionner en produits locaux et/ou bio et relayer l'information auprès des consommateurs finaux

Contexte action : De plus en plus de gestionnaires de restauration hors domicile (collectivités, scolaires, restaurateurs...) s'interrogent sur l'introduction de produits bio et/ou locaux dans les repas distribués, face à une demande croissante de la part des consommateurs finaux.

Toutefois, au-delà des obstacles juridiques (marchés publics), s?approvisionner en produits locaux suppose des changements significatifs dans les pratiques des différents acteurs de la restauration : de la conception des plans alimentaires jusqu?aux habitudes, du gestionnaire qui doit modifier ses pratiques d?achat, au convive qui devra accepter de ne plus manger de salades de tomates ou de concombres en hiver par exemple.

Pour mémoire, le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif de 20% d?approvisionnement en bio dans la restauration collective en 2012.

Aussi, à l'échelle du Grésivaudan, il s'agit de :

- Mettre en contact gérants de restaurants collectifs et fournisseurs de produits agricoles et agroalimentaires locaux ;
- Mutualiser les quantités de produits nécessaires et les services de production disponibles (coordonner l'offre et la demande locale), notamment dans le cadre du développement des circuits courts ;
- Faire témoigner et valoriser les cuisines autonomes réalisant des approvisionnements locaux et/ou bio ;
- Diffuser l?information sur les producteurs locaux et les marchés publics auprès des gestionnaires ;
- Encourager l'installation et le développement d'exploitations qui sont en mesure de fournir la restauration collective (en logistique et en volume).

Aussi, il est nécessaire d'accompagner d'une part les gestionnaires de restauration hors domicile à la mise en contact avec

les fournisseurs de produits bio et/ou locaux et d'autre part de sensibiliser le consommateur final sur cette démarche.